

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 15 novembre 2019

**Date de la
Convocation :**
8 novembre 2019
Date d'Affichage :
19 novembre 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Objet : Délibération n° 2019-126

SAS « Villard Energie Irrigation du Briançonnais » : désignation des représentants de la commune au comité de direction.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, ROUX Catherine, MOYA Nadine, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, PERRINO Charles, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie.

Sont représentés : GRANET Céline par ARNAUD Patricia, PESQUE Caroline par FINE Sébastien.

Absents excusés : MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, PESQUE Caroline.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Considérant que par délibération n° 2019-106 en date du 2 octobre 2019, le conseil municipal a décidé la création d'une Société par Actions Simplifiée « Villard Energie Irrigation du Briançonnais » dont le capital sera réparti entre la commune de Villard Saint Pancrace, EDSB et l'ASA des canaux de Villard Saint Pancrace.

Considérant que l'article 17-1 des statuts de la SAS désignée ci-dessus relatif à la composition du Comité de Direction prévoit que la commune de Villard St Pancrace soit représentée par 3 membres en plus du Maire, membre de droit et président de la SAS,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les délégués qui représenteront la commune à la SAS « Villard Energie Irrigation du Briançonnais » (SAS VEIB).

Vu les articles L 5211.7 et L 5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : -

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
MASSON Jean Pierre	MOYA Nadine
AUGIER Laëtitia	ARNAUD Cyril
CHEVALLIER Jacques	ARDUIN Sylvie

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des conseillers municipaux qui siégeront à la SAS VIEB.

AR PREFECTURE

005-210501839-20191115-2019_126-DE
Regu le 25/11/2019

Résultat du Vote :

Nb de bulletins	: 14
Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrage exprimé	: 14
Majorité absolue	: 8

- (titulaires) MASSON Jean-Pierre, AUGIER Laëtitia, CHEVALLIER Jacques. ont obtenu : 14 voix
- (suppléants), MOYA Nadine, AUGIER Laëtitia, ARDUIN Sylvie ont obtenu : 14 voix

MM. MASSON Jean-Pierre, AUGIER Laëtitia, CHEVALLIER Jacques (titulaires) et MOYA Nadine, AUGIER Laëtitia, ARDUIN Sylvie (suppléants) sont élus délégués à la SAS VIEB.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE